

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CRÉ GASPÉSIE-LES ÎLES**

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

DU 18 SEPTEMBRE 2009

TENUE À SAINTE-ANNE-DES-MONTS

**Rédigé par
Manon Guité**

CRÉ GASPÉSIE - ÎLES-DE-LA-MADELEINE

**CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLU(E)S
DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

Réunion du **CONSEIL D'ADMINISTRATION**
tenue le 18 septembre 2009 à Sainte-Anne-des-Monts

SONT PRÉSENT(E)S :

REPRÉSENTANT :

Arseneau, Joël	Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, vice-président
Berger, Bertrand	MRC d'Avignon, président
Cyr, Claude	Ville de Chandler
Bernier, Alain	MRC d'Avignon, représentant de la société civile
Cyr, Gino	MRC du Rocher-Percé, représentant de la société civile
Emond, Majella	MRC de La Haute-Gaspésie
Miousse, Arthur	Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, représentant de la société civile
Pelletier, Micheline	Ville de Sainte-Anne-des-Monts
Poirier, Jean-Guy	MRC de Bonaventure
Roussy, Délisca	MRC de La Côte-de-Gaspé
Sergerie, Jean-Noël	MRC de La Haute-Gaspésie, représentant de la société civile

Total : 11 membres

Formant quorum

SONT ABSENT(E)S :

REPRÉSENTANT :

Appleby, Nicole	Ville de New Richmond
Grenier, Henri	MRC du Rocher-Percé
Lacroix, Michel	Ville de Carleton-sur-Mer
Lapointe, Nicole	MRC de Bonaventure, représentante de la société civile et secrétaire-trésorière
Lévesque, Sébastien	MRC de La Côte-de-Gaspé, représentant de la société civile
Roussy, François	Ville de Gaspé
Verdier, Gérard	Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Poste vacant	Autochtones

**OBSERVATEURS PRÉSENTS ET
OBSERVATRICES PRÉSENTES :**
REPRÉSENTANT :

Blanchette, Christine
Gionest, Michel

Coordonnatrice aux opérations, CRÉ Gaspésie-Les Îles
Ministère des Affaires municipales, des Régions et de
l'Occupation du territoire

Guité, Manon

Secrétaire exécutive et agente de concertation et de
développement, CRÉ Gaspésie-Les Îles

Pilon, Benoît

Responsable des communications, CRÉ Gaspésie-Les
Îles

Scantland, Gilbert

Directeur général, CRÉ Gaspésie-Les Îles

Pelletier, Martin

Propriétaire du Château Lamontagne

Sergerie, Pâquerette

Attachée politique du député Pascal Bérubé

MÉDIAS

Cormier, Allen

Journal le Riverain

Sirois, Réjean

Radio-Canada (Journaliste Radio)

Drapeau, Julie

CIEU-FM

Morel, Pierre

L'Avantage gaspésien

PROJET D'ORDRE DU JOUR (tel qu'adopté)

1. Ouverture;
2. Présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbal :
 - 4.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion tenue à Havre-aux-Maisons, le 19 juin 2009,
 - 4.2 Cahier de suivi;
5. Affaires financières :
 - 5.1 Suivi budgétaire,
 - 5.2 Rapport des aides accordées;
6. Gestion du Fonds de développement régional (FDR) :
 - 6.1 Volet « Activités » :
 - 6.1.1 Rapport d'activité,
 - 6.1.2 Rapport du comité d'investissement;
 - 6.2 Volet « Ententes spécifiques » :
 - 6.2.1 Entente de partenariat en tourisme pour les Îles-de-la-Madeleine;
 - 6.3 Volet « Support aux organismes de développement régional » :
 - 6.3.1 Rapport d'activité;
 - 6.4 Volet « Fonds régionaux d'intervention » :
 - 6.4.1 Rapport d'activité;
7. Dossier « Transports » :
 - 7.1 Transport collectif – Entente de financement du MTQ,
 - 7.2 Emprunt de la Société de chemin de fer de la Gaspésie;
8. Dossier « Communications » :
 - 8.1 Dépôt de la position de la CRÉ transmise au CRTC – Radio-Canada;

9. Dossier « Agroalimentaire » :
 - 9.1 Soutien au fonctionnement de la Table de concertation agroalimentaire Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine;
10. Dossier « Immigration » :
 - 10.1 Table régionale de concertation en immigration;
11. Dossier « Ressources naturelles et territoire » :
 - 11.1 État de situation – Dossier biomasse,
 - 11.2 Consultation pour l'implantation des tables de gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire (tables GIRT),
 - 11.3 Consultation sur la fusion des unités d'aménagement forestier (UAF),
 - 11.4 Dépôt du rapport d'activité 2004-2009 du Volet II – PMVRMF,
 - 11.5 Programme pour le maintien de l'accessibilité aux terres du domaine de l'État à vocations faunique et multiresource,
 - 11.6 Dépôt du mémoire présenté dans le cadre de la Commission parlementaire, projet de loi 57,
 - 11.7 Centre d'expertise sur la construction commerciale en bois – Demande d'appui;
12. Autres sujets :
 - 12.1 Promotion royal – Rocher-Percé,
 - 12.2 Suivi du dossier Internet et téléphonie cellulaire,
 - 12.3 Appui à la Ville de Murdochville : Démarche au quotidien le Soleil;
13. Questions du public;
14. Coordonnées de la prochaine réunion;
15. Clôture de la réunion.

1. OUVERTURE

La réunion est déclarée ouverte à 8 h 47.

2. PRÉSENCES

Les présences sont enregistrées par les membres de la permanence lors de l'inscription.

Ayant constaté le quorum, le président souhaite la bienvenue aux administrateurs ainsi qu'aux observateurs et déclare la réunion habilitée à procéder.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait la lecture du projet d'ordre du jour et demande s'il y a des ajouts ou des modifications à y apporter.

Après discussion,

IL EST PROPOSÉ par Joël Arseneau d'adopter l'ordre du jour tel que lu en ajoutant au point 12. « Autres sujets » les items suivants :

12.1 Promotion royal – Rocher-Percé,

12.2 Suivi du dossier Internet et téléphonie cellulaire,

12.3 Appui à la Ville de Murdochville : Démarche quotidien Le Soleil;

et de laisser ce point de l'ordre du jour ouvert.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-068

4. PROCÈS-VERBAL :

4.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion tenue à Havre-aux-Maisons, le 19 juin 2009

Le président s'assure que les administrateurs ont en leur possession le procès-verbal de la réunion tenue le 18 juin 2009 à Gaspé et invite le directeur général à en faire la lecture et à apporter les précisions au besoin.

Puis à la demande du président, le directeur général présente le suivi du procès-verbal. Il répond aux différentes questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Suite à cette lecture du procès-verbal, le président demande s'il y a des modifications à y apporter.

Après discussion,

IL EST PROPOSÉ par Délisca Roussy d'adopter le procès-verbal de la réunion régulière tenue Havre-aux-Maisons, le 19 juin 2009 tel que rédigé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-069

4.2 Cahier de suivi

Le directeur général invite les membres du conseil d'administration à prendre connaissance des correspondances contenues dans le cahier de suivi inclus dans leur dossier de réunion. Il répond aux différentes questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

5. AFFAIRES FINANCIÈRES :

5.1 Suivi budgétaire

Le directeur général invite les membres du conseil d'administration à prendre connaissance du document « Suivi budgétaire 2009-2010 de la CRÉ Gaspésie-Les Îles ».

Il informe que conformément aux suggestions du conseil d'administration en regard de la logistique des rencontres, le suivi budgétaire sera désormais présenté sur une base trimestrielle dans le cadre des rencontres régulières des mois de septembre, décembre, mars et juin.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

5.2 Rapport des aides accordées

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance des documents « Suivi des déboursés sur les engagements FDR 2004 – 2005, 2005 – 2006, 2006 – 2007 » et « État de la gestion des fonds, années 2007 – 2008 et 2008 – 2009 » contenus dans leur dossier de réunion. Il en fait la présentation et répond aux questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

6. GESTION DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR) :

6.1 Volet « Activités » :

6.1.1 Rapport d'activité

Le directeur général souligne que dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), dans le volet « Activités », pour l'année financière 2009 – 2010, les investissements de la CRÉ ont permis jusqu'à maintenant de financer vingt-six (26) projets, soit une implication totale de 836 187 \$ de la CRÉ pour des investissements générés de 7 392 360 \$.

Il ajoute qu'il y a un (1) seul projet en recommandation par le comité d'investissement à la présente réunion.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

6.1.2 Rapport du comité d'investissement

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance du document « Rapport du Comité d'investissement ». Il informe que le comité d'investissement recommande un seul projet, celui de la Société d'histoire et d'archéologie des Monts (SHAM).

La SHAM a accumulé une collection de documentation et d'artéfacts ayant une valeur patrimoniale importante. Depuis quelques années, la SHAM cherche à déménager, car les lieux où elle se trouve ne sont plus convenables, non seulement pour recevoir des visiteurs, mais également pour la conservation de la collection comme telle. Le 1^{er} juin dernier, un dégât d'eau est venu sonner l'alarme de l'urgence de cette relocalisation. Heureusement, le dégât n'a pas eu d'incidence néfaste sur la collection.

Micheline Pelletier informe que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts investit la somme de 100 000 \$ dans ce projet. Elle précise que le montant accordé par la CRÉ servira à aménager un local afin de conserver les documents et artéfacts. Elle tient à remercier les administrateurs de la CRÉ pour le soutien apporté à la réalisation de ce projet.

Magella Emond informe que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire soutient également le projet.

Par ailleurs, Gino Cyr tient à informer les administrateurs que d'autres projets ont été soumis au Comité d'investissement, ils ont toutefois été refusés. Il suggère que les promoteurs des projets refusés soient informés des raisons de refus.

Le directeur général assure que les promoteurs seront informés des raisons de l'acceptation et de refus des projets adressés à la CRÉ.

Après discussion,

CONSIDÉRANT que la Société d'histoire et d'archéologie des Monts (SHAM) dispose d'une collection de documents et artefacts reconnue par plusieurs comme ayant une importance historique régionale;

CONSIDÉRANT que le projet reçoit l'appui de plusieurs partenaires du milieu;

CONSIDÉRANT que la réalisation du projet entraînera le développement d'une nouvelle offre d'activités pour une clientèle de chercheurs et d'historiens amateurs et possiblement de touristes intéressés par l'histoire et la généalogie.

IL EST PROPOSÉ par Magella Emond et résolu :

- Que la Conférence régionale des élu(e)s adopte le rapport du comité d'investissement tel que présenté;
- Que la Conférence régionale des élu(e)s accorde à la corporation de la Société d'histoire et d'archéologie des Monts, une subvention tel que demandé de 30 000 \$, ou d'un maximum de 30 % du coût du projet, pour la réalisation de la « Relocalisation de la SHAM ». Ce montant sera puisé à même le volet « Activités » du Fonds de développement pour l'année 2009 – 2010.

Cette décision d'investissement est conditionnelle au dépôt d'un montage financier révisé, qui exclut les améliorations locatives apportées au bâtiment pour se concentrer uniquement sur la sauvegarde de la collection (possiblement dans un lieu de transition) et la réalisation d'un plan de développement global ainsi que les projections financières du fonctionnement de la SHAM dans le cadre du projet de relocalisation dans la « Vieille prison ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-070

6.2 Volet « Ententes spécifiques » :

6.2.1 Entente de partenariat en tourisme pour les Îles-de-la-Madeleine

Le directeur général informe qu'en 2007, le ministre du Tourisme d'alors a proposé aux Associations touristiques régionales (ATR) de chacune des régions du Québec de créer un fonds de partenariat touristique pour lequel il garantit une participation de son ministère équivalente à l'investissement que consentiront l'ATR et ses partenaires du milieu dans le fonds. Le maximum de contribution a été fixé à 100 000 \$ par année pour une période de cinq ans. La participation financière de l'ATR provient d'un pourcentage des revenus perçus dans le cadre de la loi 76, soit la taxe à laquelle sont assujettis les établissements d'hébergement touristique. Les Conférences régionales des élus constituent des partenaires privilégiés du développement régional et c'est à ce titre qu'en septembre 2008, la CRÉ a donné son appui à la création d'un fonds de développement touristique de ce type en Gaspésie.

L'Association touristique régionale des Îles-de-la-Madeleine (ATRÎ) a mis en place le

projet de loi 76 au début de l'année 2008 et après une deuxième saison d'application de la taxe sur l'hébergement, l'organisme est maintenant prêt à procéder à la signature d'une entente de partenariat avec Tourisme Québec et ses partenaires du milieu. On estime à quelque 100 000 \$ les revenus générés annuellement par la loi 76 aux Îles et comme les ATR sont autorisées à investir un maximum de 20 % des revenus générés dans le fonds de développement, la mise de fonds de chacun des partenaires s'élèverait à quelque 20 000 \$ annuellement.

Comme le fonds de développement touristique des Îles ainsi constitué s'élèverait à approximativement 80 000 \$ par année, il a été convenu avec Tourisme Québec que les projets réalisés dans le cadre de cette entente seront des projets collectifs de développement touristique qui respectent les orientations de la Politique-cadre en tourisme des Îles-de-la-Madeleine. Les projets seraient priorisés annuellement par un comité de gestion du fonds constitué de représentants de chacun des partenaires du projet, à savoir Tourisme Québec, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), l'ATRÎ, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et la CRÉGÎM.

Joël Arseneau tient à préciser que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine sera partenaire de l'entente pour une contribution financière qui sera égale à celle de la CRÉ.

Après discussion,

CONSIDÉRANT que cette entente de partenariat favorisera la synergie des partenaires et canaliser les investissements en tourisme en fonction des priorités régionales, et ce, en lien avec la Politique touristique du Québec et en concordance avec les priorités énoncées au Plan d'action du projet ACCORD;

CONSIDÉRANT que les projets réalisés dans le cadre de cette entente seront des projets qui respectent les orientations de la Politique-cadre en tourisme des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT que le projet est appuyé par l'ensemble des acteurs touristiques de la région et que ces projets à caractère collectif permettront d'augmenter encore la qualité de l'offre touristique de la région;

CONSIDÉRANT que cette entente est établie en vertu de l'article 21.7 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui stipule que les Conférences régionales des élus peuvent conclure des ententes spécifiques avec les ministères ou organismes du gouvernement ou d'autres partenaires pour la mise en œuvre de priorités régionales, comme inscrit dans la planification stratégique régionale.

IL EST PROPOSÉ par Arthur Miousse que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine autorise, sur la base des documents présentés par l'Association touristique des Îles-de-la-Madeleine à la CRÉ, la poursuite des discussions avec les différents partenaires du projet en vue d'en arriver à la signature d'une entente de partenariat régional en tourisme et, le cas échéant, autorise dans le cadre de cette entente, un investissement maximal de 60 000 \$ réparti sur une période de trois ans.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-071

6.3 Volet « Support aux organismes de développement régional » :

6.3.1 Rapport d'activité

Le directeur général précise que dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), dans le volet « Support aux organismes de développement régional », pour l'année financière 2009 – 2010, les investissements de la CRÉ ont permis jusqu'à maintenant de financer trois (3) projets, soit une implication totale de 155 000 \$ de la CRÉ pour des investissements générés de 775 000 \$.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

6.4 Volet « Fonds régionaux d'intervention » :

6.4.1 Rapport d'activité

Le directeur général mentionne que dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), dans le volet « Fonds régionaux d'intervention », pour l'année financière 2009 – 2010, les investissements de la CRÉ ont permis jusqu'à maintenant de financer onze (11) initiatives, soit une implication totale de 298 000 \$ de la CRÉ pour des investissements générés de 2 239 116 \$.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

7. DOSSIER « TRANSPORTS » :

7.1 Transport collectif – Entente de financement du MTQ

Le directeur général informe que le ministère des Transports du Québec (MTQ) administre le Programme d'aide gouvernemental au transport collectif régional qui prévoit une aide annuelle maximale de 100 000 \$ par MRC et de 100 000 \$ par CRÉ pour supporter les opérations de transport collectif. Cette aide est conditionnelle à une contribution de l'organisme admissible égale à 50 000 \$ pour chacune des MRC et à

100 000 \$ par la CRÉ. Cette contribution du milieu peut provenir des revenus de transport.

Dans le respect des sommes disponibles et avec le souci d'éviter aux MRC d'être les premiers responsables du risque du projet, la CRÉ et le MTQ ont négocié les modalités d'une entente de financement tripartite liant les MRC, la CRÉ, le MTQ et l'organisme à but non lucratif « Réseau de transport collectif de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (RTCGÎM) ». À noter que le RTCGÎM est un organisme dépendant de la CRÉ.

Il précise que ce projet d'entente a été transmis aux MRC pour adoption aux réunions de conseil prévues en septembre et doit également être adopté par la CRÉ. En résumé, l'entente prévoit ce qui suit :

- Le RTCGÎM est responsable de la mise en œuvre du « Plan de développement du transport collectif » et est responsable de réunir le budget annuel de 2,1 M\$ nécessaires pour couvrir les coûts des services;
- Le RTCGÎM doit convenir d'entente de services avec les 6 organismes de transport adapté et collectif du territoire;
- Le RTCGÎM reçoit les subventions normalement versées aux MRC et à la CRÉ soit un montant annuel total de 700 000 \$;
- Le RTCGÎM doit «garantir la part de qualification requise de chacun des organismes admissibles signataires de la présente entente conformément aux volets 1 et 2 du « Programme » du ministère, soit un montant global de 400 000 \$ pour chacune des trois années de la présente entente »;
- LE RTCGÎM doit « réinvestir tous les bénéfices et les éventuels surplus en provenance des subventions du programme d'aide dans les services de transport collectif ou de rembourser les pertes du projet en lieu et place et à l'exclusion des MRC ».

Dans l'état actuel du dossier, il est requis que la CRÉ adopte d'abord le « Plan de développement du transport collectif » qui avait été présenté à la réunion de travail du mois de novembre 2008 et ensuite le projet d'entente tripartite.

Après discussion,

CONSIDÉRANT l'importance du projet de transport collectif pour le développement socio-économique de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT que le projet d'entente entre les MRC, la CRÉ, le MTQ et le RTCGÎM permettra de maximiser l'effet levier des contributions du milieu et des revenus de transport générés par l'ensemble des services de transport collectif sur le territoire la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT que le projet d'entente permet de minimiser le risque d'impact financier pour les MRC en transférant ce risque au RTCGÎM;

CONSIDÉRANT que la CRÉ est le seul membre du RTCGÎM et qu'elle a déjà accepté d'assumer le risque de déficit du projet;

CONSIDÉRANT que le « Plan de développement du transport collectif de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine » présente le détail des services à mettre en place, des coûts de ces services, de la structure de financement et du risque associé au projet.

IL EST PROPOSÉ par Joël Arseneau :

- Que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine adopte le « Plan de développement du transport collectif de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine »;
- Que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine adopte le projet d'entente avec le ministère des Transports du Québec qui a pour objet le versement d'une subvention annuelle de 700 000 \$ pour supporter les coûts des services de transport collectif sur le territoire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine et, qu'elle mandate son président pour procéder aux signatures requises.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-072

7.2 Emprunt de la Société de chemin de fer de la Gaspésie

Le directeur général informe que la Société du chemin de fer de la Gaspésie (SCFG) s'apprête à procéder à un important investissement pour l'accroissement de ses activités de transport de marchandises. Le projet générera un trafic de 1400 wagons par année. Le projet d'investissement s'élève à 850 000 \$ et il sera financé à 50 % par le ministère des Transports du Québec, les autres 50 % doivent provenir de la SCFG. Il souligne l'importance de noter que les revenus de transport garantissent le remboursement de l'investissement sur une période de recouvrement inférieure trois ans.

Après discussion,

CONSIDÉRANT que la Société du chemin de fer de la Gaspésie est un organisme à but non lucratif incorporé selon la « Loi constituant la Société du chemin de fer de la Gaspésie » et qui est la propriété de la Conférence régionale des élus et des MRC participantes;

CONSIDÉRANT que la Société du chemin de fer de la Gaspésie a un projet d'emprunt de 500 000 \$ qui servira à réaliser un projet d'investissement important;

CONSIDÉRANT que la Société du chemin de fer de la Gaspésie possède des équipements roulants et des inventaires d'une valeur d'environ 1 M\$ et qu'elle est disposée à mettre ses équipements en garantie.

IL EST PROPOSÉ par Micheline Pelletier :

- *Que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine accepte de se porter garant de la Société du chemin de fer de la Gaspésie pour son emprunt et prenne une hypothèque mobilière sur les équipements de la Société en garantie;*
- *Que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine mandate son directeur général à signer l'entente de financement entre l'institution financière, la Conférence régionale des élu(e)s et la Société du chemin de fer de la Gaspésie.*

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-073

8. DOSSIER « COMMUNICATIONS » :

8.1 Dépôt de la position de la CRÉ transmise au CRTC – Radio-Canada

Le directeur général invite Alain Bernier, président du groupe « Communication » de la Conférence régionale des élu(e)s à présenter la position transmise au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

Alain Bernier informe que cette position a été élaborée en réponse à la demande présentée par la Société Radio-Canada (SRC) visant l'exploitation d'une entreprise de programmation de télévision de langue française à Rimouski et l'autorisation de transférer un groupe d'émetteurs situés dans l'Est-du-Québec de la station régionale CBVT-TV Québec à la station CJBR-TV Rimouski.

Il présente les quatre commentaires qui composent la position transmise au CRTC le 3 septembre dernier :

- a. La CRÉ est très favorable à la demande visant l'exploitation d'une entreprise de programmation de télévision de langue française sur le territoire de l'Est-du-Québec;*
- b. La CRÉ souhaite que ce transfert soit accompagné d'un déploiement des ressources sur l'ensemble du territoire couvert (Est-du-Québec) et que cette réorganisation contribue à répondre à la priorité de la région qui est d'améliorer la couverture journalistique de l'actualité régionale;*
- c. Au niveau de la diffusion, la CRÉ demande à ce que la Société Radio-Canada inclut l'émetteur des Îles-de-la-Madeleine dans le groupe d'émetteurs qui deviendront tributaires de l'émetteur de la station régionale de Rimouski;*
- d. La CRÉ désire transmettre ses inquiétudes au CRTC concernant l'annonce d'intention de la Société Radio-Canada de se conformer à la date d'échéance du 31 août 2011 pour la diffusion de signaux numériques en direct en convertissant l'émetteur analogique au numérique à Rimouski, mais seulement si ses moyens financiers le permettent.*

Bertrand Berger ajoute que cette position dépasse l'objet de la consultation de Radio-Canada puisqu'elle tient compte également de la déserte et de la réception sur l'ensemble du territoire. Selon lui, le fond du problème dépasse largement le débat sur le lieu de production.

Alain Bernier termine sa présentation en insistant sur le fait que cette réorganisation est une occasion importante pour la SRC d'améliorer la réalisation de son mandat dans la région et il réitère son souhait que ce déplacement se traduise par une amélioration de la couverture journalistique dans tout l'Est-du-Québec et plus particulièrement, sur le territoire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

Les administrateurs tiennent à souligner la qualité du travail effectué dans la rédaction de ce document, particulièrement les contributions d'Alain Bernier et celle d'Antoine Audet, agent responsable du dossier « Communication ».

Après discussion,

CONSIDÉRANT que les médias constituent un puissant outil pour assurer une cohésion sociale nécessaire au développement de la région;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucun journaliste permanent de Radio-Canada Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine installé en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT que la couverture journalistique radio de Radio-Canada pour notre région est nettement déficiente, notamment parce que les effectifs de la station régionale sont tous concentrés à Matane.

IL EST PROPOSÉ par Magella Emond :

- Que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine adopte la position transmise au CRTC – Radio-Canada dans le cadre de la demande présentée par la Société Radio-Canada (SRC) visant l'exploitation d'une entreprise de programmation de télévision de langue française à Rimouski et l'autorisation de transférer un groupe d'émetteurs situés dans l'Est-du-Québec de la station régionale CBVT-TV Québec à la station CJBR-TV Rimouski;
- Que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine utilise toutes les tribunes pour faire valoir cette position, notamment dans le cadre du renouvellement de licence de Radio-Canada du CRTC et qu'une copie de cette position soit transmise au député fédéral de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-074

9. **DOSSIER « AGROALIMENTAIRE » :**

9.1 **Soutien au fonctionnement de la Table de concertation agroalimentaire Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine**

Le directeur général rappelle aux membres du conseil d'administration que lors de la dernière réunion, une fiche de décision leur a été soumise concernant le soutien au développement et à la concertation dans le secteur agroalimentaire régional. Cette fiche est jointe à la présente fiche et elle rassemble plusieurs éléments à considérer dans ce dossier.

Depuis 2008, en vertu du cadre de gestion de la CRÉ, le mode de fonctionnement pour le financement du secteur était de reconnaître la Table de concertation agroalimentaire de la Gaspésie (TCAG) comme l'interlocutrice principale de la CRÉ concernant le développement du secteur agricole sur l'ensemble du territoire Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. Par ailleurs, il est entendu qu'un mécanisme de concertation plus officiel devait être mis en place entre la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine, dans le respect de l'autonomie des différents organismes de soutien et d'accompagnement (OSA) impliqués (le Bon goût frais des Îles-de-la-Madeleine (BGFÎM), Gaspésie Gourmande (GG) et l'UPAGÎM dans le cadre de son projet de développement des produits de créneaux). En vertu de l'entente générale de financement signée l'an dernier, c'était à la TCAG de déterminer, en collaboration avec ses partenaires, du mode de gestion le plus pertinent pour permettre la réalisation des actions et l'atteinte des objectifs fixés.

Lors du conseil d'administration du 19 juin dernier, la décision de poursuivre ce mode de fonctionnement a été remise en question, en raison des tensions créées au sein du secteur.

Le 17 août dernier, à l'initiative de la TCAG, une rencontre de travail a eu lieu en présence des représentants de tous les organismes de soutien au développement du secteur agroalimentaire ainsi que des représentants de leurs principaux bailleurs de fonds que sont le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) (section agricole et des pêcheries) et la CRÉ.

Les principales conclusions de cette rencontre sont les suivantes :

1. Les organismes souhaitent que la CRÉ établisse la répartition (%) de l'enveloppe entre les quatre (4) organismes du secteur;
2. Les organismes souhaitent également que leur financement leur soit attribué directement, sans passer par la TCAG;
3. Les organismes reconnaissent que l'élaboration d'un plan d'action annuel pour le secteur est pertinente et que cet exercice de concertation devrait être maintenu.

Le directeur général informe qu'en regard de ces nouvelles considérations, l'approche proposée pourrait être la suivante :

- Signature d'une nouvelle entente générale de financement entre la CRÉ et les quatre (4) organismes de soutien au secteur agroalimentaire régionale. Ce serait la première entente de ce type à être signée avec plus d'un organisme. Ceci permettrait à la CRÉ de « moduler » ce mode de soutien au fonctionnement au secteur agroalimentaire qui est particulier en raison, entre autres, du fait que le travail de soutien et de concertation est réparti entre plusieurs organismes. Dans d'autres secteurs, par exemple, l'éolien ou la mariculture, ce rôle est rempli par un seul organisme. Dans cette entente, l'obligation de produire un plan d'action annuel concerté sur le secteur agroalimentaire en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine pourrait également figurer;
- Signature d'une entente annuelle de financement (2009-2010) avec les quatre (4) organismes où seront intégrées les attentes signifiées de la CRÉ envers le champ d'action de chaque organisme et le montant qui lui est alloué pour la prochaine année. Pour l'année en cours (2009-2010), la CRÉ baserait sa répartition financière en fonction des pourcentages établis par les organismes eux-mêmes, en 2005, dans une entente de financement triennale (2005-2008). Par la suite, la CRÉ pourra se donner des outils d'évaluation spécifique et ainsi, affecter un financement par organisme en fonction de paramètres précis.

Le budget total pour la mise en œuvre de la première année (2009 – 2010) de cette est de 71 500 \$. Ce montant sera puisé à même le Volet « Support aux organismes de développement » du Fonds de développement régional sur l'année financière 2009-2010.

Après discussion,

CONSIDÉRANT que la concertation au niveau agrobioalimentaire touche l'ensemble du territoire et les principaux secteurs de la filière;

CONSIDÉRANT que les organismes de soutien et d'accompagnement (OSA) sont bien implantés dans leur milieu et évoluent avec une base d'appuis importante et que par la formule de table de concertation, on intègre la majorité des acteurs;

CONSIDÉRANT que la mission de l'ensemble des organismes visés est de maximiser la productivité du secteur, par conséquent, de générer des revenus pour la région et les intervenants impliqués;

CONSIDÉRANT que les OSA ont fait part à la CRÉ, lors d'une rencontre le 17 août 2009, du mode de gestion qu'ils préconisent pour leur soutien financier en appui au développement et à la concertation dans le secteur agrobioalimentaire;

CONSIDÉRANT l'avis favorable donné par le comité d'investissement de la CRÉ sur le dossier.

IL EST PROPOSÉ par Magella Emond que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine accorde aux quatre (4) organismes de soutien et d'accompagnement du secteur agroalimentaire (OSA : Table de concertation agroalimentaire de la Gaspésie, Gaspésie Gourmande, UPAGÎM – projet Agente de créneaux, Bon goût frais des Îles-de-la-Madeleine) une subvention de 71 500 \$ pour les supporter dans la réalisation de leur projet « Soutien au développement et à la concertation dans le secteur agroalimentaire en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine ».

Ce montant sera puisé à même le Volet « Support aux organismes de développement » du Fonds de développement régional sur l'année financière 2009–2010.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-075

10. **DOSSIER « IMMIGRATION » :**

10.1 **Table régionale de concertation en immigration**

Le directeur général informe que le 1^{er} décembre 2008, la Conférence régionale des élu(e)s Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (CRÉ) a signé une entente spécifique avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) afin de favoriser l'immigration dans la région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. Cette entente triennale permettra à notre région de se doter de moyens pour attirer et retenir de nouveaux travailleurs qui contribueront à combler les besoins de main-d'œuvre qualifiée et à vitaliser le territoire.

L'entente spécifique prévoit la création d'une table régionale de concertation en immigration (TRCI) qui aura pour mandats de :

- Conseiller le comité de gestion de l'entente et la CRÉ sur le dossier de l'immigration;
- Recommander la réalisation de certaines activités au comité de gestion de l'entente;
- Prioriser les actions à mener sur une base annuelle et collaborer au suivi au plan d'action;
- Favoriser la concertation du milieu concerné par l'immigration;
- Contribuer à animer et à sensibiliser la communauté à l'apport de l'immigration à la dynamique régionale;
- Relayer l'information et faciliter les communications avec les organisations du milieu.

La composition de la table de concertation inclut plus de vingt (20) partenaires du milieu dont un représentant des élu(e)s. La CRÉ est donc invitée à désigner un élu pour la représenter et participer aux travaux de la TRCI.

En terminant, la première rencontre de la TRCI se tiendra le 2 octobre prochain à l'Hôtel des Commandants à Gaspé.

Aucun membre présent n'a manifesté son intérêt à pourvoir ce poste, invoquant le manque de disponibilité. Sur proposition du président, les administrateurs mandatent la

permanence à consulter les membres du conseil d'administration absents afin de connaître leur intérêt à siéger au sein de ce comité.

Micheline Pelletier suggère de proposer ce mandat à François Roussy, considérant les difficultés de recrutement auxquelles est confronté le Cégep de la Gaspésie et des Îles et considérant son intérêt pour ce dossier.

Après discussion,

CONSIDÉRANT que la CRÉ est signataire de l'entente spécifique en immigration;

CONSIDÉRANT l'engagement de la CRÉ à créer une table régionale de concertation en immigration;

CONSIDÉRANT que la composition de la table inclut un représentant des élu(e)s désigné par la CRÉ.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Noël Sergerie que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine mandate un(e) représentant(e) des élu(e)s à siéger sur la Table régionale de concertation en immigration.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-076

11. **DOSSIER « RESSOURCES NATURELLES ET TERRITOIRE » :**

11.1 **État de situation – Dossier biomasse**

Le directeur général informe les membres du conseil d'administration et le public que ce sujet a fait l'objet d'une discussion lors de la rencontre du travail. Les critères d'attribution doivent être autorisés par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) avant d'être rendus publics, c'est pour cette raison qu'ils ne sont pas présentés. Toutefois, les membres du conseil d'administration en ont pris connaissance avant de procéder à leur adoption.

Il informe que la Conférence régionale des élu(e)s (CRÉ) collabore avec le MRNF dans le processus d'attribution de la biomasse forestière. La CRÉ travaille actuellement à établir les critères d'attribution et le processus d'appel de proposition de projets d'utilisation de la biomasse.

Sous peu, une proposition finale de la grille d'évaluation sera déposée par la CRÉ au MRNF. Suivront ensuite l'organisation et la tenue d'une assemblée publique d'information, la période de réception des propositions, la mise en place et la tenue d'un comité d'analyse des propositions reçues et, finalement, l'émission de recommandations à la ministre.

En terminant, le directeur général présente sommairement les principaux points jalons à retenir ainsi que leur date prévue de réalisation :

- Tenue du second comité ponctuel de consultation (d'ici le 21 septembre 2009)
- Dépôt de la grille d'évaluation des propositions au MRNF (25 septembre 2009)
- Approbation de la grille d'évaluation des propositions par le MRNF (9 octobre 2009)
- Annonce dans les médias de l'ouverture de la période de réception des propositions et de la tenue d'une séance d'information publique (Semaine du 11 octobre 2009)
- Tenue de la séance d'information publique (Semaine du 18 octobre 2009)
- Ouverture de la période de réception des propositions (25 octobre 2009)
- Fermeture de la période de réception des propositions (7 décembre 2009)
- Ouverture et analyse des propositions reçues (8 décembre 2009)
- Émissions des recommandations à la ministre (Semaine du 20 décembre 2009)

Après discussion,

CONSIDÉRANT l'état d'avancement des réflexions régionales sur le sujet est avancé et appuyé;

CONSIDÉRANT l'apport du comité ad hoc de consultation a été pris en compte dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que l'expérience acquise par d'autres régions du Québec ayant complété le même processus a été considérée au sein de notre démarche régionale.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Guy Poirier que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine accepte le processus de mise en œuvre de l'appel d'offres de biomasse forestière.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-077

11.2 Consultation pour l'implantation des tables de gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire (tables GIRT)

Le directeur général rappelle que dans le passé, la participation du public à la planification forestière se limitait à une consultation des plans déposés par les bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF).

Suite au *Livre vert* et aux consultations publiques qui en ont découlé, le projet de loi sur l'occupation du territoire forestier (n° 57) a été déposé le 12 juin dernier. Un des axes importants de ce projet de loi concerne la gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) et cet axe repose, notamment, sur la mise en place de tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (tables GIRT). Dans le projet de loi, ces tables seraient coordonnées par la Commission des ressources naturelles et du territoire (CRNT).

L'objectif de ces tables est de permettre à toutes les parties d'un territoire donné de participer à l'établissement d'orientations d'aménagement des ressources du milieu forestier et de faciliter la traduction concrète de ces orientations dans les plans d'aménagement forestier intégré.

Après discussion,

CONSIDÉRANT que l'implantation des tables GIRT relève de la CRNT et de la CRÉ;

CONSIDÉRANT que les tables GIRT sont un outil de gestion intégrée basé sur la participation des utilisateurs du milieu.

IL EST PROPOSÉ par Claude Cyr qu'un modèle de table GIRT et de son mode de fonctionnement soit soumis en consultation publique prochainement afin de définir les points suivants :

- Les membres invités aux tables GIRT;
- Le mode de fonctionnement des tables GIRT;
- Les droits et les devoirs des membres.

Suite au processus de consultation, une demande de participation sera envoyée à tous les organismes, groupes, entreprises ou individus ciblés.

Trois tables GIRT devront être mises sur pied avant la fin octobre.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-078

11.3 Consultation sur la fusion des unités d'aménagement forestier (UAF)

Le directeur général informe que depuis 2003, la Gaspésie comporte sept (7) Unités d'aménagement forestier (UAF) dont quatre (4) sont morcelées sur le territoire. Certains blocs d'UAF sont de superficie relativement faible et quelques-uns sont même enclavés à l'intérieur de d'autres UAF. Cette situation de morcellement ne facilite pas la mise en œuvre de nouvelles orientations du MRNF découlant du projet de Loi sur l'occupation du territoire forestier comme la mise en place de l'aménagement écosystémique. Le MRNF est donc d'avis que la mise en œuvre de plusieurs orientations du nouveau régime forestier doit passer par une reconfiguration des UAF de la région.

Le MRNF propose donc que les quatre UAF du côté sud de la péninsule (111-51, 111-52, 111-53 et 111-54) soient regroupées ainsi que les deux UAF du côté nord (112-56 et 112-57) et que l'UAF de la pointe de la péninsule (112-55) reste intouchée.

Après discussion,

CONSIDÉRANT que le MRNF a demandé à la CRÉ d'effectuer une consultation publique sur la fusion des UAF;

CONSIDÉRANT que le sujet est de nature simple et qu'il n'est pas jugé qu'une consultation formelle soit nécessaire.

IL EST PROPOSÉ par Micheline Pelletier d'effectuer une consultation publique par Internet et par courrier électronique sur le projet de fusion des UAF du 21 septembre au 2 octobre prochain. Toute personne intéressée pourra laisser ses commentaires ou ses questions sur le site de la Conférence régionale des élu(e)s durant cette période. Des annonces dans les médias appuieront la démarche.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-079

11.4 Dépôt du rapport d'activité 2004-2009 du Volet II – PMVRMF

Le directeur général rappelle qu'en mars 2009, l'entente de cinq ans (2004-2009) qui liait la CRÉ et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) pour la gestion du Volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) a pris fin.

Au printemps 2009, une nouvelle entente de délégation de gestion du Volet II couvrant une période d'un an a été signée pour évaluer le programme.

Dans le but de participer à l'évaluation et d'être en mesure de présenter au MRNF un argumentaire appuyé sur les retombées du programme, des consultations publiques ont été réalisées au printemps dernier.

Un rapport d'activité pour la période quinquennale a été complété. Ce document comprend toutes les informations relatives aux activités réalisées dans le cadre du Volet II entre 2004 et 2009, notamment les projets financés et les emplois créés.

Le directeur général présente les principaux faits saillants :

- En cinq ans, le Volet II a financé 427 projets et créé une moyenne de 425 emplois par an;
- En cinq ans et avec un investissement total de 18,3 M\$, le Volet II a engendré des retombées de plus de 25,8 M\$;
- Avec les investissements aux sentiers de véhicules tout-terrain (VTT) et de motoneige (1,38 M\$ en 5 ans) la région est devenue une destination de choix au niveau de la province pour les amateurs de ces sports;
- Au Québec, lorsqu'il s'agit de ressources naturelles alternatives (RNA) ou de produits forestiers non ligneux, la Gaspésie est souvent citée en exemple. Depuis 2004, c'est plus de 1,4 M\$ qui fut investi dans la mise en marché et le développement de nouveaux produits. Agissant à titre de région innovatrice, la Gaspésie récolte donc les fruits de ses efforts.

Il précise que les consultations publiques ont permis de saisir davantage l'importance du Volet II pour les Gaspésiens et Gaspésiennes ainsi que les Madelinots. Les infrastructures créées rehaussent la qualité de vie et donnent accès aux territoires. Le programme est flexible et permet facilement l'arrimage avec d'autres sources de financement.

Les administrateurs manifestent beaucoup d'intérêt pour ce programme dont les retombées sont peu connues et sous-estimées.

Jean-Noël Sergerie propose d'informer le grand public des retombées du programme Volet II.

Le président suggère d'utiliser un encart dans le mensuel Graffici.

Après discussion,

CONSIDÉRANT la période d'évaluation du Volet II;

CONSIDÉRANT la consultation publique effectuée pour prendre le pouls des utilisateurs du programme.

IL EST PROPOSÉ par Délicsa Roussy :

- Que la Conférence régionale des élu(e)s Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine adopte le rapport d'activité 2004-2009 du Volet II – Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier;
- Que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine poursuive les démarches avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour la reconduction du programme.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-080

11.5 Programme pour le maintien de l'accessibilité aux terres du domaine de l'État à vocations faunique et multiresource

Le directeur général informe que le Programme pour le maintien de l'accessibilité aux terres du domaine de l'État à vocations faunique et multiresource est un programme fédéral-provincial dont l'objectif est de maintenir l'accès aux terres du domaine de l'État pour des usages multiresources. De façon plus spécifique, le programme vise à améliorer ou remplacer les structures requises pour l'aménagement des traverses de cours d'eau sur les chemins qui ne sont plus utilisés par l'industrie forestière pour la réalisation d'activités d'aménagement forestier.

Ce programme est géré en partenariat avec le milieu régional par l'entremise d'une entente de gestion entre la Conférence régionale des élus (CRÉ) et la Direction générale

régionale du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Une proposition d'entente est présentement entre les mains de la CRÉ pour évaluation avant une signature éventuelle.

Il précise que ce programme est en vigueur depuis le 13 juillet 2009 et il dispose d'un budget annuel de 900 000 \$ pour deux ans. Cette somme est toutefois non reconductible.

Les travaux admissibles sont l'amélioration ou le remplacement des structures permanentes (ponts et ponceaux) faisant partie d'un chemin carrossable construit sur les terres du domaine de l'État, exclues de la planification quinquennale de l'industrie forestière.

Outre les modalités incluses dans le programme, la région s'est dotée de directives distinctes relativement aux aspects qui suivent. Les objectifs principaux sont de guider de manière efficace les promoteurs dans le cheminement des demandes et de favoriser un traitement rigoureux de celles-ci à l'interne (CRÉ) :

- Le dépôt des projets;
- Le versement de la subvention;
- La reddition de compte.

En regroupant les demandes officiellement déposées à la CRÉ ainsi que les besoins soulevés par le milieu qui devraient éventuellement faire l'objet de demandes, on obtient un montant total s'élevant à environ 750 000 \$.

Le directeur général précise les étapes à venir :

1. Poursuivre la réception des demandes et leur traitement;
2. Enclencher les travaux le plus rapidement possible (avant l'hiver);
3. Préparation, de concert avec les promoteurs, les MRC et le MRNF en vue de planifier l'année prochaine;
4. Continuer à identifier les priorités régionales et trouver des promoteurs.

Après discussion,

IL EST PROPOSÉ par Magella Emond que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine mandate le président à signer l'entente de gestion.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-081

11.6 Dépôt du mémoire présenté dans le cadre de la Commission parlementaire, projet de loi 57

Le directeur général informe les membres du conseil d'administration que le mémoire sur le projet de loi no 57 a été présenté en Commission parlementaire le 3 septembre dernier par le président et le directeur général de la CRÉ.

Les administrateurs tiennent à féliciter les acteurs qui ont contribué à la rédaction de ce mémoire ainsi que le président et le directeur général qui ont fait une excellente présentation en Commission parlementaire.

Ils soulignent également que le mémoire déposé par la CRÉ a reçu les éloges de plusieurs parlementaires pour la créativité et la qualité des solutions qu'il propose.

Après discussion,

IL EST PROPOSÉ par Jean-Guy Poirier que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine adopte le mémoire présenté dans le cadre de la Commission parlementaire relative au projet de loi 57.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-082

11.7 Centre d'expertise sur la construction commerciale en bois – Demande d'appui

Le directeur général invite Gino Cyr à présenter l'initiative soutenue par le Centre d'expertise sur la construction commerciale en bois (CECOBOIS) qui sollicite l'engagement des instances dans la démarche favorisant l'utilisation du bois comme principale composante dans la construction d'édifices publics et privés.

Gino Cyr informe les membres du conseil d'administration que la Coalition BOIS Québec lançait le 15 septembre dernier une campagne de sensibilisation grand public sur le thème « Je touche du bois ! ». L'objectif de cette campagne nationale est d'inciter les élus, les décideurs et les citoyens à choisir et utiliser le bois dans leurs projets de rénovation et de construction, et ce, pour lutter contre les changements climatiques.

L'utilisation du bois comme substitut aux autres matériaux de construction comme le béton et l'acier limite en effet considérablement les quantités de CO₂ dans l'atmosphère. Utiliser du bois permet donc d'agir concrètement contre les changements climatiques et pour la sauvegarde de notre milieu de vie.

Après discussion,

CONSIDÉRANT que la protection de l'environnement et le développement durable sont des priorités pour notre administration;

CONSIDÉRANT que le bois est une ressource renouvelable permettant le développement durable;

CONSIDÉRANT que l'utilisation du bois dans la construction d'édifices est reconnue comme une stratégie efficace dans la lutte aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que la transformation du bois est moins énergivore que la production de l'acier et du béton;

CONSIDÉRANT que chaque mètre cube de bois utilisé dans la construction d'un immeuble permet de retirer de l'atmosphère une tonne de CO₂;

CONSIDÉRANT que le bois est un matériau pouvant être utilisé pour les structures des édifices en respect du Code de la construction et du Code de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que le bois est un matériau disponible et que le Québec compte le plus grand nombre d'usines de solives et de poutres d'ingénierie en bois en Amérique du Nord;

CONSIDÉRANT que l'économie de plus de deux cents municipalités au Québec repose en grande partie sur l'activité forestière;

CONSIDÉRANT que le secteur forestier traverse la pire crise de son histoire et que ses impacts compromettent l'avenir de nombreuses communautés locales;

CONSIDÉRANT que la construction des bâtiments publics représente une opportunité de relance économique pour les entreprises et les travailleurs de l'industrie du bois.

IL EST PROPOSÉ par Gino Cyr :

- Que la Conférence régionale des élu(e)s Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine privilégie l'utilisation du bois de charpente dans la construction de tous ses édifices publics;
- Qu'une copie de la résolution soit expédiée aux instances suivantes :
 - Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
 - La ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
 - La ministre des Ressources naturelles et de la Faune;
 - Fédération québécoise des municipalités du Québec;
 - L'Union des municipalités du Québec;
 - Le représentant de la circonscription à l'Assemblée nationale.
- Que la résolution proposée par CECOBOIS soit expédiée aux municipalités et MRC de la région afin de les inciter à adhérer à cette vaste campagne.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-083

12. **AUTRES SUJETS :**

12.1 **Promotion royal – Rocher-Percé**

Gino Cyr informe les administrateurs que dans le cadre de la promotion « Collection canadienne » les papiers Royale invitent les internautes à voter pour la région de votre

choix.

Sept régions canadiennes sont représentées dont la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine par le magnifique Rocher-Percé.

À la demande de M. Cyr, un message électronique sera expédié aux administrateurs afin de les inviter à appuyer la candidature du Rocher-Percé.

12.2 Suivi du dossier Internet et téléphonie cellulaire

Magella Emond informe que la période d'appel d'offres est terminée et que le Réseau collectif doit décider dans les prochains jours quel fournisseur sera choisi pour offrir l'Internet à haute vitesse et la téléphonie cellulaire dans les communautés non desservies du territoire gaspésien.

Le directeur général ajoute que lorsque le service sera déployé, la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine sera la région la mieux couverte du Québec. Le territoire devrait être couvert à 95 %.

12.3 Appui à la Ville de Murdochville : Démarche au quotidien Le Soleil

Délisca Roussy informe les membres du conseil d'administration que Le Soleil n'est plus distribué dans la municipalité de Murdochville.

Elle souhaite obtenir l'appui de la Conférence régionale des élu(e) afin de dénoncer l'absence de livraison du quotidien Le Soleil dans les kiosques à journaux de Murdochville. Elle demande que le président adresse une lettre suivie d'un appel téléphonique aux autorités du quotidien Le Soleil.

Les administrateurs considèrent que cette situation n'est sûrement pas exclusive à Murdochville. Ils souhaitent qu'une vérification soit faite dans l'ensemble de la région afin d'identifier les municipalités qui seraient privées de la distribution du Soleil dans les kiosques à journaux et que la démarche auprès du quotidien Le Soleil soit régionalisée.

Le directeur général invite les élus à faire effectuer le recensement des localités non desservies par les MRC. Le suivi nécessaire sera exécuté par la CRÉ après avoir obtenu l'état de situation régionale.

Après discussion,

CONSIDÉRANT que l'arrêt de distribution par camelots du quotidien le Soleil constitue une perte pour la région;

CONSIDÉRANT que l'absence de distribution du quotidien le Soleil dans les kiosques à journaux semble ne pas être exclusive à la municipalité de Murdochville;

CONSIDÉRANT que cette problématique peut être vécue par d'autres collectivités.

IL EST PROPOSÉ par Délisca Roussy qu'une démarche soit entreprise par les MRC afin d'identifier les localités non desservies par le quotidien *Le Soleil* et que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine fasse par la suite les représentations appropriées auprès des autorités du quotidien.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-09-084

13. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question ou intervention n'a été soulevée par les membres du public présents à la réunion.

14. COORDONNÉES DE LA PROCHAINE RÉUNION

Après discussion, les administrateurs conviennent que la prochaine réunion publique du conseil d'administration de la Conférence régionale des élu(e)s se tiendra sur le territoire de la MRC d'Avignon, le 16 octobre prochain.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

15. CLÔTURE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, Gino Cyr propose la levée de l'assemblée, les administrateurs conviennent unanimement de lever la réunion. Il est 11 h 20.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

Lu et certifié conforme par :

Lu et certifié conforme par :

Gilbert Scantland, directeur général

La secrétaire-trésorière

Date

Date

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

La documentation relative à cette réunion est classée sous la rubrique 01-0822